AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0487
FR0000051070-FS0140

20 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 février 2017, la société de droit indonésien PT Pertamina Internasional Eksplorasi dan Produksi[1] (Patra Jasa Office Tower 3A FI., Jalan Gatot Subroto Kav. 32-34, Jakarta Sud 12950, Indonésie) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 février 2017, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM et détenir 141 911 939 actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM représentant autant de droits de vote, soit 72,65% du capital et 71,39% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'achat qu'elle a initiée sur les titres ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM[3], dont le règlement-livraison interviendra le 22 février 2017.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société PT Pertamina Internasional Eksplorasi dan Produksi a précisé détenir (i) 7 635 839 « Ornanes 2019[4] » et (ii) 4 359 150 « Ornanes 2021[5] ».

———

[1] Contrôlée par PT Pertamina (Persero), elle-même détenue par l'Etat indonésien.
[2] Sur la base d'un capital composé de 195 340 313 actions représentant 198 782 795 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 217C0446 du 15 février 2017.
[4] « Ornanes » émises par ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM, le 11 juin 2014, d'une valeur nominale unitaire de 17,26 €, portant intérêt au taux annuel de 1,625% et d'échéance 1er juillet 2019. Les porteurs d'« Ornanes 2019 » peuvent exercer leur droit à l'attribution d'actions à tout moment jusqu'au dix-huitième jour de bourse (exclu) précédant la date de remboursement normal ou la date de remboursement anticipé, sur la base du taux de conversion de 1, étant précisé que ce taux de conversion est ajusté en cas d'offre publique, conformément aux modalités du contrat d'émission (ainsi, le taux de conversion applicable à la présente offre publique d'achat est de 1,20 action par « Ornane 2019 »).
[5] « Ornanes » émises par ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM, le 15 mai 2015, d'une valeur nominale unitaire de 11,02 €, portant intérêt au taux annuel de 2,75% et d'échéance 1er juillet 2021 (cf. prospectus ayant reçu le visa n°15-194 en date du 12 mai 2015). Les porteurs d'« Ornanes 2021 » peuvent exercer leur droit à l'attribution d'actions à tout moment jusqu'au dix-huitième jour de bourse (exclu) précédant la date de remboursement normal ou la date de remboursement anticipé, sur la base du taux de conversion de 1, étant précisé que ce taux de conversion est ajusté en cas d'offre publique, conformément aux modalités du contrat d'émission (ainsi, le taux de conversion applicable à la présente offre publique d'achat est de 1,27 action par « Ornane 2021 »).